CONVOCATION
Il est adressé le 20 Février 2023 une convocation aux conseillers municipaux pour la réunion du 28 février 2023 à 20H30.

ORDRE DU JOUR

- Délibération Vote du Compte de gestion 2022
- Délibération Affectation du résultat
- Délibération Subv Département Travaux Logements
- Taux des taxes
- Délibération Vote du CA 2022
- Délibération Palulos Travaux Logements
- Délibération avenant 1 PRADAL
- Questions et informations diverses.

Le maire,

N° 2023/011

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 28 FÉVRIER 2023

PRÉSENTS : MM. LECOURT Didier, VILLETTE Roger, BORTOLUZZI Robin, LAMARCHE Alexandre, CHEVASSUT Stéphan, TRISCOS Didier, MMES ANTUNEZ Laetitia, MAURIN Martine.
EXCUSÉS : Mme LECOURT V, MM. BALLEREAU É, BALLON JR
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. TRISCOS Didier

Après lecture, le compte-rendu de la réunion du 7 février 2023 est adopté à l'unanimité.

- DÉLIBÉRATION APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 : Après explications, le compte de gestion 2022 est conforme au compte administratif 2022 et est adopté à l'unanimité des membres présents.

- DÉLIBÉRATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : Après la présentation et explications fournies par Monsieur LECOURT, le compte administratif s'établit aux sommes suivantes :

	Recettes	*Dépenses*
FONCTIONNEMENT	508 639.72 €	469 793.71 €
INVESTISSEMENT	137 712.46 €	59 428.61 €

Soit un excédent de fonctionnement de 38 846.01€ pour l'exercice 2022. Ajouté à l'excédent cumulé des années précédentes qui était de 86 333.04 €, le nouveau montant en excédent cumulé de fonctionnement est de 125 179.05 €.

Au total, c'est donc un excédent de fonctionnement de 125 179.05€ capitalisé sur l'exercice 2023, adopté à l'unanimité sous la présidence de Mr Roger VILLETTE, doyen de l'assemblée. Délibération adoptée à 8 voix pour, 0 contre.

- DÉLIBÉRATION AFFECTATION DU RÉSULTAT : Après une explication sur les chiffres globaux, la commune a un excédent en Fonctionnement de *125 179.05 €* et un excédent d'Investissement de 17 652.51 *€*. Il sera porté au budget 2023 les sommes suivantes :
Recettes Fonctionnement 002 : 125 179.05 €
Recettes Investissement R001 : 17 652.51 €
Cette affectation du résultat de 2022 est adoptée à l'unanimité des membres présents.

- DÉLIBÉRATION VOTE DES TROIS TAXES : Le Conseil Municipal décide qu'il n'y aura pas d'augmentation sur les taxes foncières :

Taxes	Taux 2022	Taux 2023
Taxe foncière sur les propriétés bâties	**35,83 %**	**35,83 %**
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	**57,56 %**	**57,56 %**
Taxe habitation	**12,87 %**	**12,87 %**

Cette proposition est acceptée et adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

- DÉLIBÉRATION SUBVENTION DEPARTEMENT TRAVAUX LOGEMENTS : Monsieur le maire informe l'assemblée que les loyers ne seront plus conformes pour la mise en location car leur diagnostic les classe en G. Vu que ces loyers sont conventionnés et à caractère social, il serait souhaitable qu'ils passent en classification maximale de C afin que les locataires bénéficient d'un confort sans une consommation énergétique exorbitante.

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux Loyer Ecole	76 610.00	Département de la GIRONDE	71 153.00
Travaux Loyer Presbytère	120 295.00	40% + CDS 1.23	
total	**196 905.00**		
		Supplément Bio sources	1 281.00
Travaux subventionnables Ecole	62 160.00	10% + CDS 1.23	
Travaux subventionnables Presbytère	82 460.00		
total	144 620.00	Emprunt	50 000.00
Matériaux biosourcés	10 420.00		
Maîtrise d'œuvre	**17 000.00**	Autofinancement	112 861.50
T.V.A.	**21 390.50**		
TOTAL	**235 295.50**	**TOTAL**	**235 295.50**

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déposer une demande de subvention pour la réhabilitation des deux logements sociaux communaux.

- **DÉLIBÉRATION AVENANT 1 PRADAL :** Monsieur le maire fait part aux conseillers municipaux de l'avenant concernant la maitrise d'œuvre pour les travaux de réfection des 2 logements communaux. Il se compose ainsi :

	Désignation	Montant HT
PRADAL	Etudes supplémentaires et modification de l'enveloppe financière prévisionnelle	17 000.00 €
	MONTANT TOTAL HT	**17 000.00 €**

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

- **SUBVENTION PALULOS DEPARTEMENT GIRONDE :** Après avoir pris quelques informations auprès du Département de la Gironde, il est nécessaire d'établir une convention avec le SIPHEM pour la subvention *PALULOS* (**p**rime à l'**a**mélioration des **l**ogements à **u**sage **l**ocatif et à **o**ccupation **s**ociale). Après débat, adopté à l'unanimité.

- POINT ADRESSAGE : Après avoir fait une dernière vérification sur la globalité du territoire communal, Monsieur le maire donne les chiffres définitifs pour passer commande des panneaux routiers et numéros d'habitation. 212 plaques de numéro d'habitation et 44 panneaux de route (impasse et route). Le nouvel adressage sera effectif au 1er mai 2023. Une voie a été oubliée dans l'adressage ; il s'agit d'un CR limitrophe avec Montagoudin qui dessert les 2 maisons de M. et Mme LATAPYE ; Il est proposé l'appellation Impasse des Prairies. Adopté à l'unanimité.

- **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

Bâtiment Home d'accueil / Le bâtiment du Homa d'accueil est en vente au prix de 290 000€.

Compteur Eau pour la famille Boyer / Monsieur le maire s'est renseigné auprès du SIAEPA BDG sur l'obligation de travaux pour le compteur d'eau qui dessert la maison de M. BOYER ET Melle COMBAS ; la maison étant raccordée au réseau avec un compteur existant depuis la construction de celle-ci, la commune n'a pas obligation de procéder au déplacement de celui-ci.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures.

Le maire, Le secrétaire, Les conseillers municipaux